

Maizières-lès-Metz, le 21 février 2017

N/Réf : Chrono 037/17 - RSC

**ATTESTATION DE CONFORMITE**

A l'attention de Monsieur Marcinek,

Monsieur,

Après étude du dossier technique en notre possession, nous sommes en mesure de vous confirmer que la plaque à base ciment de référence AQUAPANEL Outdoor (KNAUF) d'épaisseur 12,5 mm répond aux impositions du paragraphe 1.3 de l'Appréciation de Laboratoire « Bois construction et propagation du feu par les façades » - version 1.1 du 1<sup>er</sup> février 2017.

Cette plaque peut donc être employée en tant qu'écran thermique mis en œuvre entre le bardage ventilé et son support afin de garantir l'exigence Eo→i 30 des façades en bois, si la durée de stabilité au feu exigée par le règlement de sécurité incendie concerné est inférieure ou égale à 60 minutes.

Cette affirmation est valable pour tous les types de bardages concernés par l'appréciation de laboratoire sus-citée et justifiant d'un classement de réaction au feu de A2-s2,d0 à D-s2,d0.

*Le dossier technique ayant permis d'aboutir à cette conclusion est principalement composé :*

- De l'ETA n°07/0173 (DIBT)
- Du rapport de réaction au feu n° PV 16-900 6945 000/2 du MPA Stuttgart : Classement A1
- De l'appréciation de laboratoire n° 09-A-175 et des rapports d'essai de résistance au feu ayant permis sa délivrance : Classement EI 30

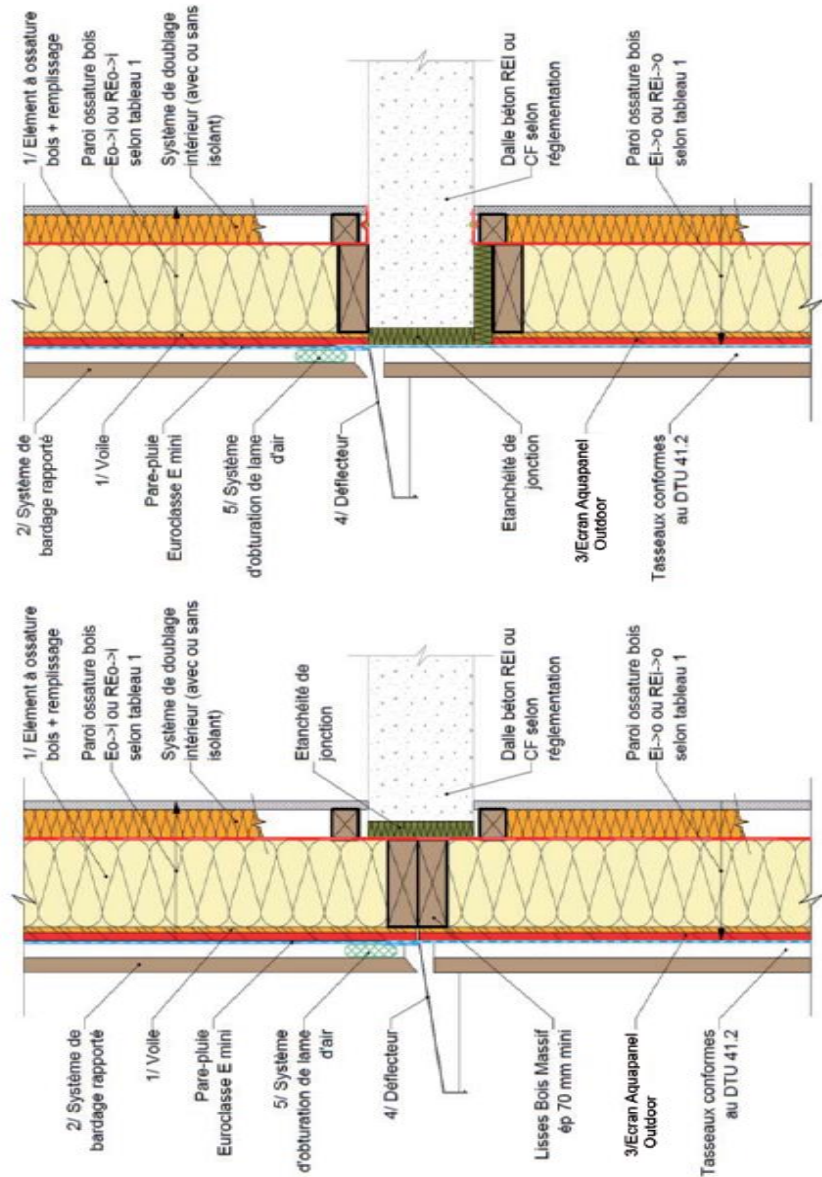
Espérant avoir répondu à votre attente.

Veillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués



Renaud SCHILLINGER  
Directeur Technique  
Façades / Compartimentage

## Exemple d'écran en Aquapanel Outdoor avec bardage Euroclasse D et C



Façade en ossature bois sur plancher béton